



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2021-50

Date d'entrée en vigueur :

4 janvier 2022

ATA :

28

Certificat de type :

A-236

Sujet :

Carburant – Distribution – Fil-frein manquant sur le manocontact de carburant

Remplacement :

Remplace la CN CF-2021-21, émise le 30 juin 2021.

Applicabilité :

Les avions d'Airbus Canada Limited Partnership (anciennement C Series Aircraft Limited Partnership (CSALP), Bombardier Inc.) :

Modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50001 à 50018 et 50020 à 50062,

Modèle BD-500-1A11 portant les numéros de série 55001 à 50016 et 50018 à 55143.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il a été rapporté que certains manocontacts de circuits carburant ont été installés sans mécanisme de blocage secondaire (fil-frein). Les manocontacts de carburant sont installés sur la cartouche de la pompe d'appoint à courant alternatif (c.a.) située dans le compartiment sec de l'aile (à l'extérieur de la nervure d'aile 6) et près du manocontact d'alimentation moteur, sur le longeron arrière (entre les nervures 8 et 9). Les deux dispositifs existent sur l'aile gauche et l'aile droite, ce qui signifie qu'il y a quatre emplacements affectés sur l'aéronef. Sans le mécanisme de blocage secondaire, les manocontacts de carburant peuvent se desserrer et causer des fuites de carburant dans les zones concernées et ainsi créer un risque d'incendie.

La CN CF-2021-21 a été émise pour rendre obligatoire une inspection visuelle de la bande d'identification du couple sur l'écrou du manocontact de carburant des cartouches de pompe d'appoint c.a. et le serrage du manocontact de carburant au besoin, puis l'installation d'un fil-frein.

La CN CF-2021-21 exigeait également de procéder à des inspections visuelles périodiques de la bande d'identification du couple sur l'écrou des manocontacts de carburant situé près des manocontacts d'alimentation moteur et de serrer le manocontact de carburant, au besoin, jusqu'à ce qu'il soit possible d'installer un nouvel adaptateur de bride sur les manocontacts de carburant et un fil-frein.

Depuis l'émission de la CN CF-2021-21, un nouvel adaptateur de bride a été conçu pour les manocontacts d'alimentation moteur, qui permet l'installation d'un fil-frein. La présente CN conserve les exigences de la CN CF-2021-21 aux emplacements de la cartouche de pompe d'appoint c.a. La présente CN conserve également les exigences d'inspections initiale et périodiques des emplacements des manocontacts d'alimentation moteur, en plus d'exiger l'installation d'un nouvel adaptateur de bride et d'un fil-frein, après quoi les inspections périodiques ne seront plus nécessaires.

De plus, une modification au niveau de l'applicabilité a été apportée au plus récent bulletin de service

(SB). Certains numéros de série ne sont plus inclus, car l'état non sécuritaire a été corrigé en usine pour ces aéronefs. La présente CN reflète cette modification.

Mesures correctives :

Partie I – Aux emplacements de la cartouche de pompe d'appoint c.a., applicable aux avions de modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50010 à 50018 et 50020 à 50062, et aux avions de modèle BD-500-1A11 portant les numéros de série 55003 à 55016, 55018 à 55106, 55108 à 55112 et 55114

Avant l'accumulation de plus de 2450 heures de temps dans les airs à partir du 14 juillet 2021, date d'entrée en vigueur de la CN CF-2021-21, effectuer l'inspection visuelle des bandes d'identification du couple, resserrer les manocontacts de carburant (au besoin) et installer des fils-frein sur les deux cartouches de la pompe d'appoint c.a., conformément aux consignes d'exécution de l'édition 001 du SB BD500-282013 d'Airbus Canada, en date du 19 mars 2021, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Partie II – Aux emplacements des manocontacts d'alimentation moteur, applicable à tous les avions visés dans la section d'applicabilité de la présente CN

- A. Avant l'accumulation de plus de 935 heures de temps dans les airs à partir du 14 juillet 2021, date d'entrée en vigueur de la CN CF-2021-21, effectuer une inspection visuelle des bandes d'identification du couple et resserrer les manocontacts de carburant (au besoin) situés près des deux manocontacts d'alimentation moteur, conformément à la partie A des consignes d'exécution de l'édition 003 du SB BD500-282014 d'Airbus Canada, en date du 7 décembre 2021, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada. Par la suite, répéter l'inspection à des intervalles ne dépassant pas 935 heures de temps dans les airs à partir de la date de l'inspection initiale.
- B. Les inspections et le resserrage, au besoin, des manocontacts de carburant réalisés conformément à l'édition 001 du SB BD500-282014 avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN sont acceptés comme étant conformes aux exigences de la présente CN.
- C. Avant l'accumulation de 9350 heures de temps dans les airs à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, installer un nouvel adaptateur de bride et un fil-frein conformément à la partie B des consignes d'exécution de l'édition 003 du SB BD500-282014 d'Airbus Canada, en date du 7 décembre 2021, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada. L'intégration de la partie B de ce SB mettra fin à l'exigence quant aux inspections périodiques indiquées au paragraphe A de la partie II de la présente CN.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 21 décembre 2021

Contact :

Scott Wales , Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.